

ASSEMBLÉE DU 26 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 26 février 2026, à 11 h 30, sous la présidence de monsieur Edmond Leclerc.

Sont présents :

Monsieur Edmond Leclerc, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Rachel M. Deslauriers, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Julie Bélisle, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Isabelle Cousineau, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Jean-Charles Gendron, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. André Simonson s'adresse aux membres du Conseil d'administration afin de leur présenter une alternative au tramway.

M. Olivier Morin-Gilbert a transmis, à l'intention des membres du Conseil d'administration, un document présentant une solution pour le financement du transport collectif.

CA-2026-009

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR madame Rachel M. Deslauriers
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 janvier 2026
3. **Direction générale**
 - 3.1
4. **Direction des finances**
 - 4.1 Adoption du Règlement 183 autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ pour le projet de nouveau système de perception
5. **Direction des ressources humaines**
 - 5.1
6. **Direction des ressources informationnelles**
 - 6.1

7. **Direction expérience client**
 - 7.1 Adoption du Plan d'accessibilité universelle au transport en commun 2026-2028 et du plan d'action de la Société
8. **Direction des opérations et électrification**
 - 8.1
9. **Direction de gestion de projets**
 - 9.1
10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
 - 10.1
11. **Direction de l'excellence opérationnelle**
 - 11.1 Octroi de contrat – acquisition d'entrepôts incombustibles (DS2026-005-03)
12. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-010

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 janvier 2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Cousineau
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 janvier 2026 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-011

Adoption du Règlement 183 autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ pour le projet de nouveau système de perception

ATTENDU QU'au terme du projet de remplacement du système de perception d'argent comptant, la Société offrira toujours à ses clients la possibilité de paiement par argent comptant;

ATTENDU QUE le nouveau système de perception permettra de remédier à la problématique de bris des boîtes de perception existantes ainsi que la désuétude du système au niveau du CAAG;

ATTENDU QUE la Société vise à simplifier le processus de perception de l'argent comptant et à en limiter l'accès;

ATTENDU QUE la mise en service d'un nouveau système de perception d'argent comptant minimisera les risques de blocage et de bris des boîtes de perception et, par conséquent, contribuera à la réduction du coût de maintenance;

ATTENDU QUE la Société est admissible à une subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP), permettant potentiellement de couvrir jusqu'à 85 % des coûts admissibles du projet;

ATTENDU QUE les coûts admissibles au PAGTCP nécessaires à la réalisation du projet sont évalués à 3 145 000 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les montants indiqués à l'annexe A sont des estimations et qu'en cas de différence entre les prévisions et les coûts réels, les fonds pourront être réaffectés au sein du projet, selon les besoins;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et doit, par conséquent, financer le projet par le biais d'un emprunt totalisant 3 700 000 \$;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement numéro 183 autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ pour le projet de nouveau système de perception soit adopté;

QUE demande soit faite au conseil municipal de la Ville de Gatineau d'approuver ledit Règlement 183, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 183 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-012

Adoption du Plan d'accessibilité universelle au transport en commun 2026-2028 et du plan d'action de la Société

ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun du Québec doivent produire un Plan d'accessibilité universelle sur le territoire qu'elles desservent en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1);

ATTENDU QUE la Société est sujette à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LC 2019, ch.10) et que celle-ci impose la préparation d'un plan sur l'accessibilité;

ATTENDU QUE le Plan de développement de l'accessibilité universelle de la Société adopté en 2021 et son plan d'action sont arrivés à échéance;

ATTENDU QUE le Plan d'accessibilité universelle 2026-2028 de la Société a été préparé, conformément aux exigences provinciales et fédérales;

ATTENDU QUE le comité de travail interne de la Société recommande l'adoption du Plan d'accessibilité universelle au transport en commun 2026-2028 et son plan d'action;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE le Plan d'accessibilité universelle au transport en commun 2026-2028 de la Société et son plan d'action soient adoptés.

Adopté à l'unanimité

CA-2026-013

**Octroi de contrat – acquisition d'entrepôts incombustibles
(DS2026-005-03)**

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de deux entrepôts incombustibles afin de supporter le remplacement de modules de batteries haut voltage des autobus hybrides de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, une soumission conforme a été reçue, à savoir :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Denios LTD.	338 300,14 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2026-018;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'excellence opérationnelle, de la Direction de l'approvisionnement et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition de deux entrepôts incombustibles soit octroyé à Denios LTD., au montant de 338 300,14 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-014

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel M. Deslauriers
APPUYÉ PAR madame Isabelle Cousineau
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 11 h 44.

Adoptée à l'unanimité

.....
Edmond Leclerc,
Président

.....
Jean-Charles Gendron,
Secrétaire d'assemblée